



**Vous souhaitez soutenir les activités artistiques de l'association
devenez mécène de
l'Ensemble Instrumental du Pays de Cocagne**

Vous êtes un particulier

pour 100 € versés (à titre d'exemple), nous vous remettons :

- un reçu fiscal* permettant une déduction de 66 € de votre montant net imposable,

ET

- deux places gratuites pour une de nos manifestations.

Vous êtes une entreprise ou en profession libérale

pour 1.000 € versés (à titre d'exemple), nous vous remettons :

- un reçu fiscal* permettant une déduction de 600 € du montant de l'impôt de votre société,

ET

- 25 % du montant de votre don en contreparties (places, logo, etc ...).

***En rejoignant le club des mécènes de
l'Ensemble Instrumental du Pays de Cocagne :
particuliers, entreprises, professions libérales,
nous vous inviterons également à des moments privilégiés, à des répétitions et
des rencontres avec les artistes.***

à retourner à monsieur Benoit TISSERAND / 20, rue du château / 81390 BRIATEXTE

Nom et prénom :

Société :

Adresse :

.....

Mail : Téléphone :

Montant du don : par chèque libellé à l'ordre de
Ensemble Instrumental du Pays de Cocagne

* Loi du 1er août 2003 relative au mécénat culturel